

HE2B Institut pédagogique DEFRE

1er cycle - Niveau 6 du cadre francophone de certification

BACHELIER - NORMALE SECONDAIRE - SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SCIENCES ÉCONOMIQUES APPLIQUÉES

Activités interdisciplinaires d'intégration professionnelle

10 ECTS, 215H

2017, Q: 1,2

SSE.AIP.B100

Unité d'enseignement obligatoire - langue française

Activités d'apprentissage:

SSE.AFPR.B110 - Ateliers de formation professionnelle

SSE.STAG.B120 - Stages pédagogiques

SSE.IDOS.B130 - L'identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant

SSE.OUVE.B140 - Ouverture de l'école sur l'extérieur

Enseignants:

Max Bienfait, Yamina Elfahsi, DrifaMourade

Acquis d'apprentissage intermédiaires:

Adopter une posture d'enseignant du secondaire dans différents contextes de formation.

- Discuter le système scolaire en FWB et plus particulièrement le niveau secondaire.
- Utiliser les référents légaux de l'exercice de la profession (décrets, socle, programmes,...).
- Interroger son identité professionnelle afin de s'engager dans la formation et dans la profession.
- Analyser et discuter différentes pratiques enseignantes.
- Concevoir, tester et évaluer des activités d'apprentissage.

Lien avec le référentiel de compétences professionnelles. Les compétences et les capacités visées:

Cette unité d'enseignement vise les compétences et les capacités du référentiel de compétences de l'enseignant suivantes:

Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession

- Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif

Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
- Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession

Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

- Mettre en question ses connaissances et ses pratiques

Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie

de leur enseignement

- S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

- Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques

Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe

Prérequis et corequis:

« Activités d'intégration professionnelle » 15 ECTS

Modalités d'organisation de l'unité d'enseignement:

8 équipes AFP :

1. Langues germaniques
2. Sciences Humaines
3. Mathématiques
4. Sciences
5. Économie Familiale et sociale
6. Sciences Économiques
7. Français – Français langue étrangère
8. Français – Morale

Les quatre activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement (« stages pédagogiques », « AFP », « Ouverture sur l'extérieur » et « Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant ») sont intégrées au sein de plusieurs modules.

Évaluation des acquis de cette unité d'enseignement:

La réussite des AIP est conditionnée par la maîtrise suffisante de la compétence minimale « adopter une posture d'enseignant du secondaire dans différents contextes de formation ». La participation, l'implication et le respect strict du cadre lors des stages sont dès lors déterminants.

Cette compétence minimale est non-remédiable en seconde session.

→ Outre la compétence minimale observable dans les comportements, attitudes et posture de l'étudiant, les compétences seront évaluées à travers la réalisation de tâches portant sur les activités d'enseignement proposées dans le cadre de cette unité. Cette évaluation se fera en regard d'une **grille d'évaluation globale et progressive**, transmise à l'étudiant dès le début d'année.

→ En fin d'année, un bilan certificatif est réalisé et une note chiffrée est attribuée à chaque étudiant. Cette note intégrée est fixée sur base de l'évolution dans le degré de maîtrise des compétences attendues selon l'échelle suivante :

- A → Compétence très bien maîtrisée
- B → Compétence suffisamment maîtrisée
- C → Compétence insuffisamment maîtrisée
- D → Compétence totalement non-maîtrisée

Barème des notations utilisé pour l'évaluation finale des AIP

18 et plus : étudiant qui témoigne d'une maîtrise professionnelle « exceptionnelle » de tous les objectifs.

16/17 : étudiant qui maîtrise l'ensemble des compétences sollicitées lors des AFP, praticien réflexif, capable d'innovations.

14/15 : étudiant qui maîtrise les compétences professionnelles attendues, en progression au fil des AIP

12/13 : étudiant qui satisfait aux compétences professionnelles requises, ayant entamé un processus de progression encourageant malgré certains points de faiblesse et un parcours irrégulier.

10/11 : étudiant qui présente différentes faiblesses

8/9 : étudiant qui a participé à tous les AIP mais pour qui de trop nombreuses lacunes par rapport aux compétences professionnelles attendues ont été constatées dont la compétence minimale

6/7 : étudiant qui n'a pas participé à tous les AIP et/ou pour qui de nombreuses lacunes par rapport aux compétences professionnelles ont été constatées.

5 et moins : étudiant qui a abandonné et/ou qui n'a pas présenté une ou plusieurs productions

Les AIP du premier niveau constituent un prérequis pour l'accès aux AIP de deuxième niveau.

Modalités spécifiques pour la 2^e session :

Les possibilités de remédiation pour un étudiant n'ayant pas obtenu 10/20 en première session se limitent uniquement aux étudiants ayant au minimum maîtrisé la compétence minimale. Il s'agit alors pour ceux-ci de remettre des productions écrites portant sur les objectifs spécifiques non atteints et identifiés dans la grille d'évaluation et dont les consignes seront précisées lors de la consultation des copies